

Conseil d'administration

du 10/01/2001

III-Convention-Contrat-Marché

Modernisation des systèmes de gestion : Diffusion des données hydrauliques Convention d'assistance technique : Avenant n° 1

Par convention du 04.07.2000, l'I.A.V. a confié à la Société COMOÉ, de Toulouse, une mission d'assistance technique pour la définition des processus de décision pour la modernisation des systèmes d'acquisition, de diffusion, de télémesures et télégestion des données hydrologiques du bassin de la Vilaine.

Cette mission comprenait 2 étapes :

- reprise du besoin, élaboration des scénarii, rédaction du cahier des charges
- mise au point de la grille de sélection.

Un seul versement est prévu en fin de mission.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration, un avenant n° 1 ayant pour effet qu'un premier paiement intervienne après achèvement de l'étape n°1 et remise du cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

☞ **Approuve cette proposition d'avenant n° 1 ;**

☞ **Autorise le Président à signer cet avenant.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND